MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/04/2025

Réforme de la formation initiale des professeurs : le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire poursuit sa réforme du recrutement des enseignants.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des personnels d'éducation et d'enseignement, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renforce et développe les dispositifs de recrutement déployés depuis deux ans dans l'enseignement agricole.

Afin de répondre au défi de d'attractivité des métiers d'enseignant dans l'enseignement agricole, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a mis en place, dès 2023, des mesures visant à favoriser le recrutement des enseignants. Une réforme a en particulier permis de proposer un recrutement des futurs professeurs des matières techniques et professionnelles au niveau de la licence.

Cette réforme a permis d'élargir le vivier de recrutement, tout en amenant les futurs professeurs certifiés de l'enseignement agricole, professeurs de lycée professionnel agricole et personnels enseignants de 2e et 4e catégorie des établissements d'enseignement privé sous contrat, au niveau du master, par une formation de deux ans, professionnalisante et diplômante.

Dès la rentrée 2027, cette réforme sera élargie aux matières générales. Dans cette perspective, un groupe de travail avec les organisations syndicales de l'enseignement agricole a déjà été constitué et se réunira dans les prochaines semaines.

Enfin, en vue d'y accueillir des profils de discipline générale à l'échéance 2027, le MASA conduira en 2025 une évaluation de la formation dispensée aux lauréats du concours Licence 3 par l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), dans le cadre de son Master « métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

« Le MASA est précurseur en matière de réforme des conditions de recrutement des enseignants. Depuis

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

2023, les professeurs en matières techniques peuvent être recrutés au niveau de la licence. Une nouvelle étape va désormais être franchie, en ouvrant la possibilité de recrutement de professeurs dès la licence pour les matières générales. C'est une avancée pour notre système éducatif qui contribuera à l'attractivité des métiers d'enseignant. » **Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.**